

BROSSIER ORGANISATION SAS

BP 111

94242 L'Hay les roses Cedex

06.58.78.19.23

brossier.organisation@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026

Coeur De Ville

1 rue Édith Piaf

94550 CHEVILLY LARUE

À COMPLÉTER, À IMPRIMER ET À RENVoyer (à L'Hay les roses cedex) AU PLUS TARD 5 JOURS AVANT LA BROCANTE

Joindre la copie de la carte d'identité RECTO-VERSO (OBLIGATOIRE) + 2 chèques à l'ordre de **BROSSIER** (caution et règlement) + copie de l'extrait de Kbis (pour les professionnels) + 1 enveloppe timbrée + justificatif de domicile (pour les chevillais)

Brocante du : ☐ 7 JUIN

☐ 4 OCTOBRE

ATTENTION 1 seule inscription par foyer
NEUF INTERDIT et TABLE OBLIGATOIRE
SORTIE À PARTIR DE 18H

NOM : PRENOM :

Adresse : Carte d'identité n° :

Code postal : Ville :

Adresse mail : Téléphone portable :

Métrage souhaité : Prix : **12€ le mètre linéaire (2 mètres MINIMUM)**
7€ le mètre pour les chevillais (4m MAXIMUM, le mètre

supplémentaire est à 12€)

Avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les chevillais

Un chèque de caution de 20€ pour la propreté de votre emplacement + 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour sa restitution après la manifestation. **LA CAUTION EST OBLIGATOIRE, CHAQUE EXPOSANT DOIT RAMASSER SES POUBELLES ET LES EMMENER AVEC LUI.**

Vous recevrez un sms ou mail confirmant votre inscription dès réception de votre courrier.

Toute réservation est considérée comme **DEFINITIVE** et ne donnera lieu à **AUCUN REMBOURSEMENT NI DE REPORT** en cas d'absence ou d'annulation ou de mauvais temps.

Vous êtes placés en fonction de votre arrivée à partir de 5h, il n'y a pas de numéro!

EN CAS DE NON RESERVATION PAR COURRIER, LE TARIF SERA DE 15€ LE METRE EN ARRIVANT LE JOUR DE LA BROCANTE.

Description des objets présentés : TOUT DOIT ÊTRE SUR TABLE SINON VOUS SEREZ EXCLUS DE LA BROCANTE ET SANS REMBOURSEMENT

Attestation sur l'honneur (pour les particuliers)

Je soussigné(e), Mme-M. :

Après avoir lu et approuvé les conditions, atteste sur l'honneur être vendeur/se occasionnel/le d'objets personnels et de ne pas avoir déjà participé à deux brocantes cette année (art. L. 310-2).

Pour le bon déroulement de la brocante :

Les emplacements réservés et non occupés seront redistribués après 8H ;

Je déclare avoir pris bonne note que la vente d'alimentaire est **strictement interdite** sur nos manifestations.

L'emplacement doit être vérifié par notre équipe avant votre départ sinon la caution sera encaissée.

Fait à : Le :/...../..... Signature :